

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B017-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B017

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la gestion commerciale du réseau de vente de titres de transports en commun de la C.P.A. (n°11M127)

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(s) :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_05

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la gestion commerciale du réseau de vente de titres de transport en commun de la CPA (n°11M127).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le renouvellement d'un marché existant afin d'assurer la continuité de la gestion du réseau de vente de titres de transport. Le marché prévoit au minimum 37 dépositaires répartis sur le territoire de la CPA (dont les gares routières d'Aix en Provence et de Vitrolles) auxquels s'ajoutent les conducteurs de bus et les pôles d'échanges. Le titulaire aura notamment en charge la distribution des titres de transport, la collecte et la vérification des recettes via la régie de recettes créée à cet effet.

A titre informatif, sur l'année 2010, les recettes totales s'élevaient à 1 423 057,20 euro(s) TTC, soit environ 820 000 titres de transport vendus.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 13 janvier 2012.

Economie du marché

Le titulaire entretiendra le réseau de vente actuellement constitué de 37 dépositaires et sera donc chargé d'assurer la rémunération de ces dépositaires dans le cadre du prix global et forfaitaire de sa prestation, de former et installer les nouveaux dépositaires ainsi que d'informer les dépositaires actuels sur les différentes offres de transports et tarifs proposés par la CPA.

La consultation n'est pas allotie. Le marché ne comporte pas de tranche et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une période de 48 mois, soit 4 ans fermes.

Le démarrage des prestations débutera à compter du 12 mars 2012, au lendemain du terme du marché en cours.

Le marché est conclu à prix mixtes révisables.

A titre principal, le marché est rémunéré à prix global et forfaitaire. En cas d'ajout d'un dépositaire au-delà des 37 compris dans le forfait, la prestation afférente sera rémunérée à prix unitaire et s'exécutera par bons de commande, conformément à l'article 169 du Code des marchés publics, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils suivants fixés pour 4 ans : minimum 15 000 euro(s) HT et maximum 30 000 euro(s) HT.

Estimation du marché

Le marché est estimé à 330 000 € HT pour la partie globale et forfaitaire et à 10 000 € HT pour la partie à commandes, et ce, sur la durée totale du marché.

Mise en concurrence

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert, définie aux articles 33, 58, 59, 160, 161 et 169 du Code des marchés publics, qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 14/11/2011 aux journaux suivants :

JOUE	publication le 16/11/2011
BOAMP	publication le 17/11/2011
La Marseillaise	publication le 16/11/2011
Profil acheteur	publication le 14/11/2011

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 janvier 2012 a décidé d'attribuer le marché n°11M127 à la société Transdev Sud pour un montant global et forfaitaire de 253 168,00 € HT et un montant estimatif de 2 800,00€ HT, en ce qui concerne la partie à commandes.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 58, 59, 160, 161 et 169 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 janvier 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°11M127 relatif à la gestion commerciale du réseau de vente de titres de transport en commun de la CPA attribué à TRANSDEV SUD pour un montant global et forfaitaire de 253 168,00 € HT et pour un montant estimatif de 2 800,00 € HT, en ce qui concerne la partie à commandes.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 611 Nature 815.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la gestion commerciale du réseau de vente de titres de transports en commun de la C.P.A. (n°11M127)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



09 FEV. 2012